

nous puissions offrir à ceux que nous pleurons ; inexcusables même si la mort nous a jusqu'ici épargnés dans nos affections, car on nous fera la mesure comme nous l'aurons faite aux autres. Qui oublie sera oublié ; qui néglige sera négligé. Allons de tout notre cœur à Jésus Eucharistie ; et que, par l'effet de nos communions ferventes sur la terre, nos chers défunts puissent hâter leur union définitive avec Dieu dans le ciel.

(*L'Ange du Purgatoire.*)

Chant liturgique

— o —

*Méthode courte et facile pour rendre notre plain-chant
conforme au rythme grégorien*

(*Continué de la page 809 du vol. précédent.*)

Comme je l'ai promis dans mon dernier article (27 juillet), je citerai *in extenso* les idées d'un esthète très délicat, M. Jouve, chanoine titulaire de Valence, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments. Les conditions qu'il exige de la musique sacrée moderne cadrent fort bien avec celles que fixe le Pape Pie X.

« Pour ne pas tomber dans l'abus, écrivait-il, trois conditions me paraissent indispensables : La première, la plus nécessaire, à laquelle tout le talent musical possible ne saurait entièrement suppléer, c'est l'inspiration chrétienne, que l'on ne puise, que dans la foi vive en nos sacrés mystères. La seconde, c'est une science compétente pour faire marcher convenablement, selon les principes de la mélodie et de l'harmonie, le chant et les parties d'ensemble. La troisième, c'est le goût judicieux, plus rare qu'on ne pense, qui consiste à disposer et à conduire une composition musicale selon les convenances du sujet qu'on a à traiter. Tout compositeur qui réunira ces trois conditions, évitera sûrement les abus qu'on est en droit de reprocher à un trop grand nombre de compositions d'église, même parmi celles de nos maîtres les plus célèbres, depuis le commencement du 18^e siècle jusqu'à nos jours. » Analysant ensuite les défauts les plus communs qu'il reproche aux œuvres en musique figurée.